



Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2023
24^{ème} section « Aménagement de l'espace, urbanisme »
Liste SNESUP-FSU – Nos engagements

Les élu.e.s SNESUP-FSU de la 24^{ème} section du CNU s'engagent à poursuivre les actions engagées dans le cadre de la précédente mandature, autour de trois principes :

1. TRANSPARENCE ET INFORMATION

Le Conseil National des Universités joue un rôle majeur pour soutenir et défendre au plan national dans toute leur diversité l'existence de formations et de recherches en urbanisme et en aménagement, autant que pour garantir un service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent à intensifier la diffusion des informations, à expliquer les modalités de fonctionnement du CNU et de déroulement des sessions de la 24^{ème} section.

2. REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE ET DE SITUATION

La 24^{ème} section se caractérise par des situations très contrastées : quelques grandes équipes de formation et recherche et des équipes plus petites voire des EC isolé.e.s. Cette situation induit des effets importants sur les conditions de travail ou l'articulation Enseignement/Recherche, ainsi que sur l'exercice des tâches administratives.

Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent à veiller à ce que ces différentes situations soient équitablement représentées au CNU, à prendre en compte la situation particulière des personnes.

3. OUVERTURE DISCIPLINAIRE ET REFUS D'UNE DOMINATION DE L'EXCELLENCE

La 24^{ème} section est fondée par une pluralité complémentaire d'approches, d'orientations thématiques et de visions du champ de l'Aménagement de l'espace et de l'urbanisme.

Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent à conforter cette pluralité par la reconnaissance d'une diversité des modes d'appréciation de l'activité des EC, ainsi que par la reconnaissance de la diversité des supports de valorisation de cette activité, en refusant que dominant prioritairement les référentiels de l'excellence ou les approches bibliométriques et ce, dans toutes les scènes où ce sera possible

NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Notre liste vise à représenter au mieux les situations, les champs disciplinaires et les thématiques scientifiques de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme :

- Nous relevons de **formations disciplinaires différentes** : aménagement, architecture, droit, économie, géographie, histoire, ingénierie, paysage/environnement, sciences politiques, sociologie et urbanisme.
- Par nos travaux et nos collaborations, nous nous inscrivons **dans le champ de la 24^{ème} section** et sommes également sensibilisés aux enjeux et besoins propres aux sciences humaines et sociales.
- Nous sommes conscients des **liens étroits et collaborations fructueuses** qui existent entre les UFR et les acteurs de l'urbanisme, mais aussi avec les laboratoires de recherche et le monde socio-économique.
- Dans une perspective de transmission et de renouvellement, nous comptons dans notre liste **de jeunes collègues ainsi que des collègues expérimenté.e.s** ; certain.e.s ont d'ores et déjà siégé au CNU alors que d'autres se présentent pour la première fois.
- Nous avons des **expériences complémentaires** de l'enseignement, du montage et du portage de projets de recherche, et des responsabilités collectives.
- Nous avons tous une **expérience de la transversalité et de l'interdisciplinarité**, et ce en local comme à l'international.
- Enfin, nous avons à cœur de nous engager dans la nécessaire transformation de nos métiers dans le **contexte du changement climatique et des transitions socio-écologiques**.

Le CNU est une instance démocratique essentielle pour l'examen collégial de nos missions par des pairs de nos disciplines.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant-e-s-chercheur-e-s (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, **le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition**. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

NOS REVENDICATIONS

Le caractère national du statut et du rôle du CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des CPJ et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les CRCT. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

Qualification

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-e-chercheur-e. Le SNESUP-FSU demande un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

Suivi de carrière

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués. Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-es-chercheur-es. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou-te-s. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

Promotions

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

Repyramidage : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux LDG ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

Votez pour les listes CNU présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqué-e-s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

Le SNESUP-FSU propose des candidat.e.s engagé.e.s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif/ves de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Il a fait le choix de viser la parité des candidat.e-s.



Election CNU 2023

Section 24

Collège A

Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	Mme SANDRA MALLET (MALLET)	UNIVERSITE DE REIMS (CHAMPAGNE ARDENNE)
n° 2	M. EMMANUEL MATTEUDI (MATTEUDI)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 3	Mme CYRIA EMELIANOFF (EMELIANOFF)	UNIVERSITE DU MANS
n° 4	Mme EMMANUELLE HELLIER (HELLIER)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 5	Mme SOPHIE MASSON (MASSON)	UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA)
n° 6	Mme ANNETTE GROUX (GROUX)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 7	M. ARNAUD PASSALACQUA (PASSALACQUA)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 8	M. NICOLAS DOUAY (DOUAY)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 9	Mme SOPHIE DIDIER (DIDIER)	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
n° 10	Mme EMMANUELE SABOT (CUNNINGHAM)	ECOLE NORMAL SUPERIEURE DE PARIS
n° 11	Mme HELENE REIGNIER (REIGNIER)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 12	M. MARC DUMONT (DUMONT)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 13	Mme JENNIFER BUYCK (BUYCK)	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
n° 14	Mme PASCALE PHILIFERT (PHILIFERT)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)